

No de  
résolution ou  
d'annotation

À une séance régulière du conseil d'établissement de l'école Marguerite-Bourgeois dûment convoquée et tenue au service de garde ce quatrième jour de juin, deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, formant quorum, sont présents :

**LES PARENTS**

M. William Giguère  
M. Pier-Olivier Godbout

Mme Héroïse Boily

**LES REPRÉSENTANTS(ES) DES ENSEIGNANTS(ES)**

Mme Marie-Josée Lecomte

M. Stéphane Laquerre

**LA REPRÉSENTANTE DU PERSONNEL PROFESSIONNEL**

Mme Josée Rathier

**LA REPRÉSENTANTE DU SERVICE DE GARDE**

**LA REPRÉSENTANTE DE LA COMMUNAUTÉ**

**EST AUSSI PRÉSENT**

M. Dominic St-Laurent, directeur

**EST ABSENTE**

Mme Isabelle Ricard  
Mme Joanie Maclure

**1. MOT DE BIENVENUE**

La séance débute à 18h30, le vice-président souhaite la bienvenue à tous.

**2. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM**

Après avoir constaté le quorum, le vice-président procède à l'ouverture de la séance.

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le vice-président fait la lecture de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par madame Héroïse Boily que l'ordre du jour soit adopté.

01-CE250603

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 25 MARS 2025**

IL EST PROPOSÉ par monsieur William Giguère d'adopter le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2025.

02-CE250603

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

03-CE250603

## 5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 MAI 2025

IL EST PROPOSÉ par madame Josée Rathier d'adopter le procès-verbal de la réunion du 20 mai 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 6. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

## 7. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune assistance.

## 8. FORMATION POUR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

La Loi sur l'instruction publique oblige tous les nouveaux membres du conseil d'établissement à suivre la formation du conseil d'établissement. Un rappel aux nouveaux membres est effectué concernant la reddition de comptes.

## 9. INFORMATIONS

### 9.1. Représentante du comité de parents

M. Pier-Olivier Godbout nous fait un résumé de la rencontre qui avait lieu le 3 juin, voici les différents thèmes abordés :

- ❖ Plaintes en encadrement du CSS concernant les contenus dans les pièces de théâtre, les films, les livres.
- ❖ Nouveau code d'éthique
- ❖ Programme Octopus

### 9.2. Technicienne SDG

Mme Ricard étant absente M. St-Laurent nous informe des points suivants :

- ❖ Moins d'évènements négatifs
- ❖ Heure du dîner va super bien
- ❖ Le personnel du SDG très proactif

### 9.3. Direction d'école

- ❖ Accueil des élèves le 29 août
- ❖ Rapport annuel à l'assemblée générale, 9 septembre et pour le CE en octobre
- ❖ La photo scolaire aura lieu le 16 septembre
- ❖ Budget sera équilibré de justesse
- ❖ Organisation scolaire, statu quo pour l'instant, classe de 1<sup>re</sup> année en bas
- ❖ Ambiance de l'école, ça va très bien
- ❖ Pour la dernière semaine d'école, une belle brochette d'activités

### 9.4. Correspondance

## 10. SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF

M. St-Laurent fait une mise à jour du travail accompli :

- ❖ Le cercle des lecteurs
- ❖ Cercle de lecture
- ❖ Achat d'un tableau d'encre
- ❖ Utilisation de l'espace collaboratif
- ❖ Local Oasis, les élèves le demandent
- ❖ Moins de gestions de violence dans la cour de récréation
- ❖ Système de jetons et billets de communication
- ❖ Offres de parascolaire
- ❖ Motivation en classe
- ❖ Robotique en 5<sup>e</sup> année et au préscolaire

## 11. CODE DE VIE PRIMAIRE ET PRÉSCOLAIRE

M. St-Laurent présente le code de vie pour l'année 2025-2026 aux membres. Voici les changements apportés :

- Ramen, maintenant autorisé
- Violence à caractère sexuel
- Billet de communication

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès du comité code de vie;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès de l'équipe-école;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction d'école suite à ces consultations;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de madame Héloïse Boily, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** le code de vie et l'horaire de l'école pour l'année scolaire 2025-2026.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

## 12. MODIFICATION À LA VOCATION DES FONDS À DESTINATION SPÉCIALE

**CONSIDÉRANT** l'article 94 de la Loi sur l'instruction publique (LIP), qui stipule que le conseil d'établissement peut, au nom du centre de services scolaire, solliciter et recevoir toute somme d'argent par don, legs, subventions ou autres contributions bénévoles ;

**CONSIDÉRANT** qu'un fonds à destination spéciale avait été précédemment adopté pour soutenir un projet précis ; tel que : l'achat et le renouvellement de l'équipement sportif, récréatif et culturel de l'école.

**CONSIDÉRANT** qu'il est souhaité de modifier la vocation initialement prévue de ce fonds afin de répondre à de nouveaux besoins ou de nouvelles priorités du milieu ;

**CONSIDÉRANT** que les sommes recueillies continueront d'être utilisées au bénéfice des élèves et en cohérence avec la mission éducative de l'école ;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur William Giguère **de modifier** la vocation du fonds à destination spéciale précédemment adopté, afin qu'il serve désormais à la réalisation du ou des projets suivants : l'achat et le renouvellement de l'équipement sportif, récréatif et culturel de l'école, en plus de soutenir des familles plus démunies en cas de besoin. ;

**ET D'ADOPTER** cette modification, telle que présentée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

05-CE250603

### 13. FONDS À DESTINATION SPÉCIALE

**CONSIDÉRANT** les démarches effectuées lors des dernières années permettant d'accumuler une somme de 6 439 \$ dans le fonds à destination spéciale.

**CONSIDÉRANT** l'approbation du conseil d'établissement, en juin 2025, d'utiliser ces sommes afin de soutenir l'achat et le renouvellement de l'équipement sportif, récréatif et culturel de l'école, en plus de soutenir des familles plus démunies en cas de besoin.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction d'école;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par madame Josée Rathier de conserver cette somme dans le fonds à destination spéciale et de renverser le montant au 1<sup>er</sup> juillet 2025, selon le projet prévu, lequel pourra être utilisé d'ici le 30 juin 2026.

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

06-CE250603

### 14. MESURES DÉDIÉES ET PROTÉGÉES

**CONSIDÉRANT** que conformément à la Loi sur l'instruction publique, le Conseil d'établissement doit adopter et transmettre au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy son budget de fonctionnement et d'investissement pour l'année scolaire 2024-2025 ;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre des mesures dédiées et protégées alloue des montants au Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy alloue des crédits alloués aux établissements ou alloue des ressources à l'établissement en fonction de choix budgétaires faits par la direction dans le cadre des mesures dédiées et protégées ;

**CONSIDÉRANT** que des ajouts de ressources ont été faits par le Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy dans l'établissement en fonction de choix budgétaires par la direction et que ces sommes ne font pas partie du budget de l'établissement ;

**CONSIDÉRANT** la liste des mesures dédiées et protégées déposées qui atteste le déploiement de ces mesures / ressources dans l'établissement;

07-CE250603

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Héroïse Boily d'attester que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par crédits alloués à l'établissement et que leur déploiement a été prévu dans le cadre du budget de l'établissement;

D'attester que des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées ont été transférées par l'ajout de ressources dans l'établissement

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 15. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE SEPTEMBRE 2025 : 9 SEPTEMBRE 2025

M. St-Laurent informe les membres que l'assemblée générale aura lieu le 9 septembre 2025 à 20h00.

#### 16. SORTIES SCOLAIRES À PROXIMITÉ DE L'ÉCOLE, 2025-2026

M. St-Laurent demande l'approbation pour les sorties à venir tout au long de l'année :  
Il spécifie que les parents seront avisés à l'avance et qu'il y aura deux adultes.

08-CE250603

- Parc Lambert
- Parc Quirion
- Parc Corbeil
- Marche autour

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction de l'école;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur William Giguère, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** les sorties près de l'école durant l'année scolaire;

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 17. AFFAIRES NOUVELLES

Étant donné qu'il reste de l'argent dans le CE, nous utiliserons l'argent pour offrir des cartes-cadeaux aux finissants et/ou payer une partie de la sortie de fin d'année.

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction de l'école;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition de monsieur William Giguère, il est résolu à l'unanimité;

**D'APPROUVER** la distribution de la somme restante du conseil d'établissement;

**APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ**

09-CE250603

M. Giguère pose une question en lien avec le confinement barricadé et M. Pier-Olivier Godbout souligne l'idée géniale des enseignantes du préscolaire.

**18. DÉPÔT DE DOCUMENT**

Monsieur St-Laurent remet aux membres le calendrier des activités de fin d'année.

**19. LEVÉE DE LA RÉUNION**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur William Giguère propose la levée de la réunion à 19 h 40.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Dominic St-Laurent  
Directeur d'école  
École Marguerite-Bourgeois

Pier-Olivier Godbout  
Vice-président du conseil d'établissement  
École Marguerite-Bourgeois